



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communiqué de presse

13 septembre 2021

## **INVESTISSEMENTS D'AVENIR : BARBARA POMPILI ET AGNES PANNIER-RUNACHER ANNONCENT 370M€ POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

**Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Agnès Pannier-Runacher ministre déléguée chargée de l'Industrie, annoncent le lancement de la stratégie nationale pour accélérer le recyclage des plastiques, des composites, des textiles, des métaux stratégiques et des papiers-cartons. Mise en œuvre par le Secrétariat général pour l'investissement dirigé par Guillaume Boudy, dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et du plan France Relance, cette stratégie d'accélération, qui a fait l'objet de nombreuses consultations, s'inscrit dans une volonté politique du Gouvernement d'accélérer la transition vers l'économie circulaire.**

**Chaque année la France consomme 800 millions de tonnes de matières, et près de 350 millions de tonnes de déchets sont produits, dont près de 120 millions de tonnes ne sont pas recyclés.** Malgré les progrès déjà accomplis, il est nécessaire d'accélérer les efforts pour tendre vers une économie 100 % circulaire. Chaque année, ce sont également des dizaines de millions de tonnes de déchets recyclables qui sont exportés et recyclés ailleurs qu'en France, faute de disposer des capacités industrielles capables de transformer l'ensemble des déchets que nous produisons en matières premières de recyclage, et faute aussi de disposer de débouchés pérennes.

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a révélé notre vulnérabilité non seulement pour nos approvisionnements extérieurs mais aussi pour le traitement de nos déchets. Le développement et le renforcement de filières de recyclage performantes et compétitives constituent une opportunité pour répondre à ces deux enjeux. C'est aussi une opportunité pour réduire nos prélèvements de ressources naturelles et réduire l'impact environnemental de nos modes de production et de consommation.

### **UNE STRATEGIE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

La stratégie « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux » vise à relever ces défis pour cinq matériaux que nous utilisons dans notre vie quotidienne : les plastiques, les matériaux composites, les textiles, les métaux stratégiques et les papiers-cartons.

Pour cela, à côté des soutiens financiers de 200 millions d'euros déjà mobilisés dans le cadre du volet économie circulaire du plan France Relance sur la période 2021-2022, **Barbara Pompili et Agnès Pannier-Runacher annoncent 370 millions d'euros de fonds publics supplémentaires,**

notamment du Programme d'investissements d'avenir, afin de soutenir l'innovation pour l'économie circulaire sur la période 2021-2027.

**Ces soutiens portent sur :**

- La recherche & développement, permettant de mettre au point des solutions de recyclage plus performantes pour l'ensemble des cinq matériaux de la stratégie ;
- La formation et le développement des compétences ;
- Le déploiement industriel, en particulier le déploiement d'unités industrielles de recyclage des batteries, et l'adaptation de l'outil industriel pour réincorporer des matières premières de recyclage dans de nouveaux cycles de production.

**Ces soutiens visent toutes les étapes de la chaîne de valeur du recyclage :**

- La conception des produits, car c'est en mettant sur le marché des produits plus facilement recyclables qu'on pourra produire des matières premières de recyclage de meilleure qualité et moins coûteuses ;
- La collecte, le tri des déchets et leur démantèlement, car ces étapes permettent de réduire le coût de mise à disposition de la matière aux acteurs industriels qui sont situés plus en aval dans la chaîne de transformation des déchets et qui vont les transformer en nouvelles matières premières ;
- La préparation des matières premières de recyclage, pour qu'elles puissent répondre aux besoins des filières industrielles qui vont les utiliser, que ce soit en termes de coût ou de qualité ;
- L'incorporation de ces matières premières de recyclage dans de nouveaux produits, pour adapter notre outil productif.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur la filière de recyclage au sens traditionnel du terme (acteurs de la collecte, du tri et de la production des matières premières de recyclage) mais elle s'appuiera aussi sur les autres filières industrielles, car ce sont elles qui vont mettre sur le marché les produits plus facilement recyclables et qui constitueront les débouchés pour les matières premières de recyclage.

**UN APPEL À PROJETS « SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'AMÉLIORATION DE LA RECYCLABILITÉ, DU RECYCLAGE ET DE LA RÉINCORPORATION DES MATÉRIAUX » OUVERT**

L'appel à projets « Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, du recyclage et de la réincorporation des matériaux », porté pour le compte de l'État par l'ADEME, est d'ores et déjà en ligne. Il vise à accompagner les projets d'innovation dans le domaine des technologies du tri des matériaux, étape essentielle pour améliorer la qualité des matières premières de recyclage. Il vise également à soutenir l'innovation dans le domaine du recyclage des plastiques pour qu'émergent de nouvelles solutions pour recycler plus et mieux.

**L'appel à projets est ouvert jusqu'au 23 juillet 2022.**

D'autres thématiques seront ouvertes : le recyclage des métaux stratégiques à partir de septembre 2021, le recyclage des textiles, des composites et des papiers cartons à partir du premier trimestre 2022.

**Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, déclare : « Tendre vers une économie circulaire est un enjeu écologique et économique. C'est à la fois réduire notre consommation de ressources naturelles, mais aussi notre dépendance aux marchés internationaux pour nous fournir en matières premières. Avec la stratégie présentée aujourd'hui, nous investissons massivement pour faire de l'économie circulaire une norme, de la conception des produits à leur recyclabilité. »

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, déclare : « Une économie plus circulaire, c'est une économie plus compétitive, plus protectrice du climat, et plus résiliente. La stratégie d'accélération dédiée au recyclage accompagne cette transformation, et permettra de nous ouvrir les gisements de matières premières recyclées dont notre réindustrialisation aura besoin. Des métaux critiques pour la transition énergétique aux plastiques et aux textiles, ce sont tous les secteurs industriels que nous chercherons à accompagner en soutenant les initiatives pilotes les plus innovantes. »

**Consulter le cahier des charges et déposer un dossier :**

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210713/pia4-rrr2021-153>

**Contacts presse**

---

**Ministère de la Transition écologique**

01 40 81 78 31

[secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

**Ministère de l'Industrie**

01 53 18 44 38

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

---

**Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**ADEME**

01 58 47 81 28

[ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)

Service de Presse

---

**À propos du Programme d'investissements d'avenir**

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements

reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

**Plus d'informations sur :** [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

 [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**Plus d'informations sur :** [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  [@ademe](https://twitter.com/ademe)